



vice caché lors d'un achat immobilier

Par **stressee**, le 13/12/2011 à 15:52

Bonjour,

Nous venons d'acheter un appartement et lorsque nous avons eu les clés, nous sommes venus revoir les lieux et une fuite est apparue. L'eau coulait des plafonds. Au-dessus se trouve une terrasse et nous avons connaissance sur le procès verbal du syndic que des travaux avaient été prévu depuis. Simplement, l'agence nous avait expliqué que les travaux avaient été payés (sur le procès verbal, il y avait indiqué que le propriétaire avait payé 6000€). Seulement , l'architecte nous a appris que cela ne consistait que les frais de recherche mais les frais réels s'estimeraient à des dizaine de milliers d'euros.

Que pouvons-nous faire ?

Nous ne pourrons jamais faire face à de tels frais...

Merci par avance.